

Délibération Du Conseil d'Administration

Séance du 18 juin 2026

Président de séance : Monsieur Poisson, Président

Présents :

Représentants des élus : Mesdames Defrance, Lefeuve, Pinçon, Monsieur Sanchez

Représentants des associations : Mesdames, Garnier, Mirzica, Saudrais, Monsieur Guilmeau

Objet : : Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration du CCAS

- Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 123-6 et L. 123-8 et R. 123-7 à R.123-28,

- Vu l'article R.123-19 du code de l'action sociale et des familles prévoyant que le conseil d'administration du CCAS établit son règlement intérieur, lequel a vocation à définir l'organisation et le fonctionnement interne du conseil d'administration dans le respect des règles préalablement fixées par le code de l'action sociale et des familles aux articles R.123-7 à R.123-28.

Monsieur le Président présente aux membres du conseil d'administration le règlement intérieur du CA du CCAS

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte à l'unanimité le règlement intérieur présenté par Monsieur le Président.

Le Président

G. POISSON

